

Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2000/0201(COD) codécision) Décision	Procédure terminée
Échanges de biens intra et extra-communautaires: réseau transeuropéen de collecte des statistiques, Edicom II	
Modification 2003/0304(COD) Modification 2004/0271(AVC)	
Sujet 2.80 Coopération et simplification administratives 8.60 Législation statistique européenne	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Economique et monétaire		02/10/2000
		PPE-DE LULLING Astrid	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets		14/09/2000
	ELDR VIRRANKOSKI Kyösti		
	JURI Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Education, jeunesse, culture et sport	Réunion 2330	Date 12/02/2001
Commission européenne	DG de la Commission Eurostat	Commissaire	

Événements clés			
20/07/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0458	Résumé
08/09/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
22/11/2000	Vote en commission, 1ère lecture		
22/11/2000	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A5-0353/2000	
30/11/2000	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0529/2000	Résumé

12/02/2001	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
12/03/2001	Signature de l'acte final		
12/03/2001	Fin de la procédure au Parlement		
16/03/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2000/0201(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
	Modification 2003/0304(COD) Modification 2004/0271(AVC)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 285
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Document de base législatif		COM(2000)0458 JO C 337 28.11.2000, p. 0246 E	20/07/2000	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0353/2000 JO C 228 13.08.2001, p. 0005	22/11/2000	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0529/2000 JO C 228 13.08.2001, p. 0016-0126	30/11/2000	EP	Résumé
Document de suivi		COM(2004)0298	23/04/2004	EC	Résumé
Document de suivi		COM(2009)0191	23/04/2009	EC	Résumé
Document de suivi		SEC(2009)0527	23/04/2009	EC	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

[Décision 2001/507](#)
[JO L 076 16.03.2001, p. 0001](#) Résumé

Échanges de biens intra et extra-communautaires: réseau transeuropéen de collecte des statistiques, Edicom II

OBJECTIF : mettre en place un ensemble d'actions relatives au réseau transeuropéen de collecte, de production et de diffusion des statistiques sur les échanges de biens intra et extra-communautaires (Edicom - nouvelle phase). CONTENU : la mise en place du marché intérieur en 1993 avait bouleversé l'appareil statistique de mesure des échanges de biens entre Etats membres de l'Union européenne, par l'abandon des déclarations douanières et leur remplacement par un système basé sur une collecte directe de l'information statistique auprès des entreprises (Intrastat). Afin de soutenir cette profonde restructuration, le Conseil avait adopté une décision (Edicom) visant à mettre en place un système interopérable européen pour la collecte, la production et la diffusion de ces statistiques. L'évaluation provisoire des actions entreprises montre qu'elles ont permis de faire progresser considérablement la qualité des statistiques intra-communautaires. Aujourd'hui

toutefois, la statistique doit s'adapter à l'évolution de la demande d'information dans un contexte difficile. Par ailleurs, le système devra s'adapter aux évolutions possibles dans le domaine fiscal qui pourraient affecter le lien existant entre Intrastat et le système TVA. La modernisation du système doit donc être poursuivie dans le cadre d'une nouvelle décision du Parlement européen et du Conseil couvrant une période de cinq ans. Dans la première phase d'Edicom, l'accent avait été mis sur le développement de systèmes interopérables au niveau européen pour la collecte des déclarations des données d'échanges de biens entre Etats membres (Intrastat) auprès des entreprises, leur contrôle, leur prétraitement et la diffusion des statistiques résultantes. Pour la mise en oeuvre de la nouvelle phase du programme, deux principaux objectifs seront poursuivis: 1) favoriser l'organisation du réseau la plus moderne, rationnelle et efficace possible, en l'accompagnant des mesures nécessaires à l'amélioration et à l'harmonisation des méthodes, afin de produire des statistiques: - plus fiables, moins coûteuses pour les redevables de l'information et les administrations, et disponibles plus rapidement; - satisfaisant de manière plus pertinente les attentes existantes et nouvelles des utilisateurs. 2) développer encore les outils informatiques existant au niveau de la collecte, de l'élaboration, de la transmission et de la diffusion de l'information statistique, en tenant compte des derniers progrès technologiques et en recherchant le meilleur rapport coût-efficacité.?

Échanges de biens intra et extra-communautaires: réseau transeuropéen de collecte des statistiques, Edicom II

Le Parlement européen a adopté sans débat le rapport de Mme Astrid LULLING (PPE-DE, L) sous réserve d'amendements visant à préciser que l'enveloppe financière pour l'exécution de l'action couvre la période 2001-2005, à présenter sous forme de pourcentage la ventilation indicative pour l'ensemble de la période et à prévoir que la Commission présente, avant la fin de décembre 2003, un rapport à mi-parcours sur les activités financées.?

Échanges de biens intra et extra-communautaires: réseau transeuropéen de collecte des statistiques, Edicom II

OBJECTIF : mettre en place un ensemble d'actions relatives au réseau transeuropéen de collecte, de production et de diffusion des statistiques sur les échanges de biens intra et extra-communautaires (Edicom - nouvelle phase). MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 507/2001/CE du Parlement européen et du Conseil. CONTENU : pour la mise en oeuvre de la nouvelle phase du programme Edicom, deux principaux objectifs seront poursuivis: 1) favoriser l'organisation du réseau la plus moderne, rationnelle et efficace possible, en l'accompagnant des mesures nécessaires à l'amélioration et à l'harmonisation des méthodes, afin de produire des statistiques: - plus fiables, moins coûteuses pour les redevables de l'information et les administrations, et disponibles plus rapidement; - satisfaisant de manière plus pertinente les attentes existantes et nouvelles des utilisateurs. 2) développer encore les outils informatiques existant au niveau de la collecte, de l'élaboration, de la transmission et de la diffusion de l'information statistique, en tenant compte des derniers progrès technologiques et en recherchant le meilleur rapport coût-efficacité. L'enveloppe financière pour l'exécution de l'action est établie à 51,2 millions d'euros pour la période 2001-2005.?

Échanges de biens intra et extra-communautaires: réseau transeuropéen de collecte des statistiques, Edicom II

Le principal objectif de l'évaluation proposée dans le présent rapport est de présenter au Parlement européen et au Conseil un rapport à mi-parcours sur les activités financées sur base du programme, afin de permettre, le cas échéant, une révision des actions réalisées au titre de la décision Edicom. Ce rapport a été rédigé par Eurostat. Cette évaluation est axée sur les programmes de travail 2001- 2003. Toutes les actions menées dans le cadre de ces programmes de travail n'étaient pas achevées fin 2003. La décision Edicom n°507/2001/CE du 12 mars 2001 adoptée par le Conseil et le Parlement européen fixe comme objectif de favoriser l'organisation de la façon la plus moderne, rationnelle et efficace d'un réseau transeuropéen de collecte, de production et de diffusion des statistiques sur les échanges intra- et extracommunautaires de biens, en l'accompagnant de mesures nécessaires à l'amélioration et à l'harmonisation des méthodes statistiques. L'objectif est de produire des statistiques plus fiables, moins coûteuses pour les redevables de l'information et les administrations et disponibles plus rapidement, satisfaisant de manière plus pertinente les attentes existantes et futures des utilisateurs. Le rapport conclut que les objectifs des programmes de travail 2001, 2002 et 2003 étaient cohérents avec ceux du programme général. La conception des programmes a permis de répartir efficacement les activités entre les États membres et Eurostat. Les résultats attendus ont été définis clairement dans la plupart des projets, facilitant leur atteinte et leur suivi. La mise en oeuvre du programme de travail a été particulièrement efficace, surtout en raison de l'aide apportée par les groupes de travail spécifiques. Des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines, de la collecte à la diffusion des données. La plupart des projets ont abouti à des résultats significatifs et de nombreuses applications ont été développées.?

Échanges de biens intra et extra-communautaires: réseau transeuropéen de collecte des statistiques, Edicom II

La Commission a présenté un rapport final sur les activités financées dans le cadre du programme EDICOM II, de manière à permettre une évaluation des résultats obtenus. Cette évaluation est axée sur les programmes de travail pour les années 2001 à 2005. Toutes les actions menées dans le cadre de ces programmes ont été achevées à la fin de 2007.

La principale conclusion est que le programme EDICOM II a largement contribué à l'amélioration et au développement du réseau transeuropéen pour la collecte, la production et la diffusion de statistiques sur les échanges intra- et extracommunautaires de biens.

Les objectifs généraux du programme ont été clairement définis et la conception des programmes annuels de travail 2001-2005 a permis d'obtenir des résultats concrets dans tous les domaines pertinents. La mise en ?uvre du programme de travail a été particulièrement efficace,

grâce aux efforts des États membres et d'Eurostat et à l'assistance de groupes de travail spécifiques.

Des progrès ont été réalisés dans un large éventail de domaines, allant de la collecte des données à leur validation et à leur diffusion. La majorité des projets ont réussi à obtenir des résultats importants et de nombreuses applications ont été développées et mises en œuvre.

Dans quelques cas, des études pilotes spécifiques n'ont pas produit de solutions plus avantageuses que celles déjà en place. Des difficultés ont également été rencontrées dans la mise en place d'une plate-forme européenne harmonisée pour la production des statistiques du commerce extérieur en raison de différences importantes concernant les environnements technologiques et administratives dans les États membres. Cependant, plusieurs outils interconnectés ont été développés dans le cadre du projet XT/Net et mis à la disposition des États membres. Ce projet est censé aboutir à la création d'un système d'information unique et pleinement intégré.

Échanges de biens intra et extra-communautaires: réseau transeuropéen de collecte des statistiques, Edicom II

La Commission a présenté un rapport au Parlement européen et au Conseil concernant la mise en œuvre du programme Edicom II (2001-2005), destiné à faciliter la transition vers un système interopérable européen destiné à la collecte, à la production et à la diffusion des statistiques sur les échanges de biens. L'évaluation a été réalisée sur la base des critères standards: pertinence, efficacité, rendement, utilité et durabilité.

Le rapport constate que les résultats obtenus dans le cadre du programme Edicom II ont permis de moderniser en profondeur le réseau transeuropéen pour la collecte, la production et la diffusion de statistiques sur les échanges intra et extracommunautaires de biens. Le programme a couvert la période 2001-2005, mais les tâches administratives connexes se sont poursuivies jusqu'en 2008. Au total, 393 projets ont été mis en œuvre par Eurostat et les États membres pour un montant de 31,2 millions d'euros, soit 61% du budget total approuvé par la décision Edicom.

La Commission et les États membres ont mis au point de nouvelles technologies de l'information et de nouvelles solutions accessibles en ligne, au profit des fournisseurs d'information statistique, des administrations compétentes et des utilisateurs.

Des statistiques commerciales de qualité sont transmises plus rapidement et selon des procédés rentables. De nouveaux produits statistiques ont été créés pour répondre aux attentes des utilisateurs institutionnels et privés. Des informations statistiques ont été mises à la disposition de tous les utilisateurs gratuitement. Les ressources ont été utilisées efficacement au niveau tant d'Eurostat que des États membres.

Des outils informatiques ont été développés au niveau centralisé et mis à la disposition des États membres en vue de l'établissement d'un système européen pleinement intégré et interopérable. La mise en œuvre de ce système n'est pas encore totalement achevée en raison des difficultés rencontrées par les États membres pour modifier leurs systèmes nationaux.

Les études réalisées en vue de la simplification d'Intrastat ont montré que les fournisseurs d'information statistique jugent acceptable la charge occasionnée par les déclarations Intrastat. Les efforts ultérieurs de simplification devraient se concentrer sur la préservation ou l'amélioration de la qualité des données au profit des utilisateurs.

Tout programme futur devrait inclure les considérations suivantes:

- les États membres n'ont pas pris part à toutes les actions Edicom par manque de personnel;
- les systèmes et la méthodologie peuvent encore être améliorés;
- tous les nouveaux États membres doivent travailler sur des projets similaires pour améliorer la qualité de leurs données et mieux s'intégrer davantage au système statistique européen;
- des actions visant à accroître l'automatisation des outils de collecte des données devraient être mises en œuvre;
- le cadre nécessaire à la création d'un réseau européen pleinement intégré pour la production de statistiques du commerce extérieur a été mis en place, mais n'est pas encore opérationnel.

Les principaux domaines d'actions futures pourraient être les suivants:

- la poursuite des travaux sur les techniques d'estimation et les méthodes de prévision à court terme et sur la gestion de la confidentialité, de la valeur statistique, des registres de commerce, des échanges inter-entreprises et de la mondialisation;
- la mise en œuvre, via un réseau sécurisé, de mesures visant à améliorer la coopération entre les États membres et Eurostat en vue de la collecte et de la diffusion d'informations de base;
- la réalisation d'études sur l'adoption des technologies du futur;
- l'harmonisation accrue des systèmes de collecte au niveau européen et l'adaptation des outils pour parvenir à un système statistique harmonisé et pleinement intégré.